



Qu'est-ce qu'une pêcherie ? Une pêcherie* est une population ou un stock de poissons ou d'espèces* aquatiques (stock halieutique) exploité par des pêcheurs. Le terme englobe donc à la fois les espèces exploitées, les pêcheurs, les personnes qui commercialisent les produits de la mer et les écosystèmes* dont les espèces aquatiques font partie intégrante.

Un écosystème est une communauté biologique composée de végétaux et d'animaux (êtres humains compris) qui interagissent les uns avec les autres et avec les éléments non vivants de l'environnement*.

Le terme « pêcherie » recouvre aussi les individus assurant la gestion des ressources, qu'il s'agisse des communautés de pêcheurs ou des institutions publiques.

Pourquoi gérer les pêcheries ?

Toutes les pêcheries doivent être gérées afin d'éviter la surexploitation* des stocks et de permettre aux populations de tirer durablement avantage de la pêche. Compte tenu de l'accroissement démographique et de l'augmentation de la demande de produits de la mer, une pêcherie finira tôt ou tard par être surexploitée si elle ne fait pas l'objet de mesures de gestion.

Qui gère les pêcheries ?

La gestion des pêcheries peut être assurée par les communautés de pêcheurs, les pouvoirs publics ou les coopératives de pêche. Dans nombre de pays insulaires du Pacifique, les communautés de pêcheurs gèrent leurs ressources halieutiques en s'appuyant sur les savoirs traditionnels. La plupart des administrations nationales comptent un service chargé de la gestion des pêches.

Quels sont les objectifs de la gestion des pêcheries ?

Il s'agit avant tout d'assurer l'exploitation durable des ressources halieutiques. Si les mesures de gestion sont efficaces, on pourra continuer à exploiter durablement les produits de la mer.

Qui évalue les stocks de poissons et les pêcheries ?

Les gestionnaires des pêches s'appuient sur des évaluations de la santé des stocks. Ces informations peuvent leur être communiquées

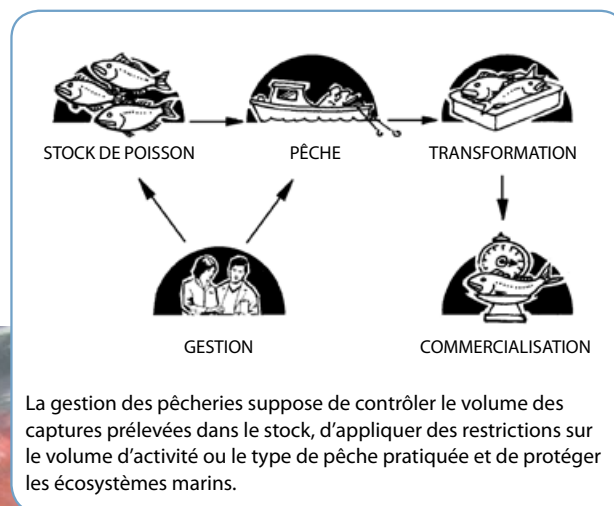
par les pêcheurs, mais les évaluations plus techniques sont réalisées par le personnel scientifique des organismes nationaux et régionaux des pêches (voir la fiche pédagogique 3 – Évaluation des ressources halieutiques).

Gérer qui ou quoi ?

La gestion des pêches consiste principalement à encadrer l'activité humaine. Il s'agit le plus souvent d'empêcher les pêcheurs de capturer trop de poissons, d'utiliser des méthodes de pêche destructrices et de nuire à l'environnement marin.

Comment garantir le caractère durable des ressources marines ?

Il faut des règles ou des réglementations pour protéger les espèces marines et leurs habitats. Les communautés de pêcheurs et les services nationaux des pêches fixent de nombreuses règles que nous devons tous observer.



La gestion des pêcheries suppose de contrôler le volume des captures prélevées dans le stock, d'appliquer des restrictions sur le volume d'activité ou le type de pêche pratiquée et de protéger les écosystèmes marins.

Quelques règles générales :

- **Ne pas capturer les individus de petite taille** pour leur laisser le temps de se reproduire et de donner naissance à des petits, dont beaucoup grandiront et pourront être pêchés par la suite. Nombre de services des pêches ont choisi d'interdire la pêche des poissons dont la longueur est inférieure à la taille minimale de capture autorisée.
- **Épargner un certain nombre de gros poissons.** Les individus de grande taille produisent beaucoup plus d'œufs. En effet, la quantité d'œufs produite est fonction de la corpulence du poisson, et non de sa longueur.
- **Protéger les poissons herbivores.** Certains poissons comme les perroquets, les nasons et les chirurgiens se nourrissent d'algues qui, autrement, entreraient en concurrence avec les coraux, prendraient leur place ou les étoufferaient.
- **Interdire ou limiter l'utilisation de certains engins de pêche.** Limiter la longueur des filets maillants et interdire l'utilisation des filets à mailles serrées. Limiter aussi le nombre de pièges et de parcs à poissons. Interdire l'utilisation de certaines méthodes de pêche comme les torches sous-marines et les harpons la nuit, lorsque les poissons sont endormis (voir la fiche d'information pour les communautés de pêcheurs n° 29 – Poissons herbivores, publiée par la CPS).
- **Interdire l'utilisation de méthodes de pêche destructrices.** Les pêcheurs qui ont recours aux poisons et aux explosifs détruisent nos ressources et notre avenir.
- **Interdire ou réduire la pêche en période de frai*.** Interdire également la pêche dans les zones et pendant les périodes où les poissons se regroupent pour frayer*. Le terme « frai » désigne la ponte des œufs. Chez la plupart des espèces de poissons, les œufs sont fécondés par les mâles, qui libèrent leur sperme dans l'eau. Nombre d'espèces doivent se regrouper en grands nombres pour se reproduire (voir la fiche d'information pour les communautés de pêcheurs n° 24 – Concentrations de reproducteurs, publiée par la CPS)*.
- **Protéger les habitats critiques*.** Toutes les espèces ont besoin de lieux où se nourrir, vivre et grandir. Certaines privilégient des habitats différents à chaque étape de leur cycle de vie. Les récifs coralliens, les herbiers et les mangroves comptent parmi les habitats les plus importants.
- **Créer des réserves permanentes pour protéger les poissons et leurs lieux de vie.** Délimiter des aires où la pêche est interdite afin de protéger certaines zones, notamment les coraux et les herbiers marins. À terme, ces aires fermées à la pêche* pourraient favoriser une augmentation des captures dans les zones avoisinantes.
- **Protéger les bassins versants.** Demander le soutien des pouvoirs publics afin de réduire la quantité de sédiments et de nutriments* dans les eaux de ruissellement qui se déversent dans les cours d'eau et les lagons, car ils peuvent endommager de nombreux habitats marins (voir la fiche d'information pour les communautés de pêcheurs n° 27 – Nutriments et sédiments, publiée par la CPS).



Ces mesures de gestion ne conviennent pas nécessairement à toutes les espèces. Pour choisir celles qui sont le mieux adaptées, on se reportera à la fiche d'information pour les communautés de pêcheurs correspondant à l'espèce considérée.

Les gestionnaires des pêches sont conscients de la nécessité de gérer non seulement les pêcheries, mais aussi les lieux de vie des espèces marines – c'est ce qu'on appelle l'approche écosystémique de la gestion des pêches.



Eric Clua © SPC

